Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAPA JP, veuillez visiter :
capajp.fr/annales-sujets-et-corriges

capa-jp — Réaliser en sécurité des travaux d’entretien paysager — Sujet blanc

Entraînement original · aucune session d’examen

Code sujet **Code pédagogique prepa-capa-jp-e4---r-aliser-en-s-curit-des-travaux-d-entretien-paysager-4f078196**

Durée indicative : 120 min

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Sujet blanc original FormaV. Contexte, entreprises, documents techniques et données de travail fictifs à visée pédagogique. Ce document ne constitue ni une annale de session ni un sujet ou corrigé officiel. Les attendus d’une réalisation pratique décrivent une démarche et des critères de contrôle ; ils ne remplacent pas une prestation en atelier.

Se repérer dans le corrigé

Étude 1 — Entretien de la végétation — préparer et analyser l’intervention
8 réponses • PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

Étude 2 — Entretien des installations et infrastructures — contrôler, décider, transmettre
8 réponses • PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

« PDF source » désigne la page physique du fichier. Quand le pied de page est lisible, le numéro imprimé est indiqué entre parenthèses. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

Étude 1

16.0 points

Entretien de la végétation — préparer et analyser l'intervention

Question 1.1.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 5

> À partir de D1 et D2, indiquez si l'étude E1 relève principalement de CP4.1 ou de CP4.2, puis justifiez votre choix en nommant les deux travaux végétaux prévus.

D1 distingue CP4.1, qui porte sur l'entretien de la végétation, et CP4.2, qui porte sur les installations et infrastructures paysagères. E1 prévoit la tonte de la pelouse et un entretien léger de la haie : ces deux travaux concernent la végétation. L'étude relève donc principalement de CP4.1.

RÉPONSE À RETENIR

CP4.1 — Entretenir la végétation : tonte de la pelouse et entretien léger de la haie.

Question 1.2.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 5

> Calculez la surface de pelouse réellement à tondre. Présentez le calcul en m² en retranchant du rectangle total les deux emprises non tondues.

La surface réellement à tondre est l'aire du rectangle total moins les aires du massif et du cheminement, tous deux entièrement inclus et sans chevauchement. Le rectangle total mesure 20 m × 12 m, le massif 4 m × 3 m et le cheminement 1,5 m × 12 m.

Calcul : $(20 \times 12) - (4 \times 3) - (1{,}5 \times 12) = 240 - 12 - 18 = 210$ m².

RÉPONSE À RETENIR

La surface réellement à tondre est de **210 m²**.

Question 1.3.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 5

> À partir de la surface calculée et du rendement interne de 105 m² par heure, calculez la durée estimée de tonte effective, puis ajoutez les 15 minutes prévues pour la préparation et le contrôle final. Donnez le résultat total en heures et minutes.

La durée effective de tonte s'obtient en divisant la surface à tondre par le rendement fourni : $210 \div 105 = 2$ heures. La préparation et le contrôle final réunis ajoutent 15 minutes, soit $15 \div 60 = 0{,}25$ heure. La durée totale estimée est donc $2 + 0{,}25 = 2{,}25$ heures, c'est-à-dire 2 h 15 min.

RÉPONSE À RETENIR

Durée estimée de tonte effective : **2 h**. Durée totale, avec préparation et contrôle final : **2 h 15 min**.

Question 1.4.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> La zone est disponible de 8 h à 11 h 30. En utilisant votre durée totale estimée de la question précédente, déterminez le temps restant dans cette fenêtre après la tonte et les opérations associées. Indiquez une utilisation professionnelle possible de ce temps restant, sans ajouter une tâche non autorisée.

La fenêtre de disponibilité, de 8 h à 11 h 30, dure 3 h 30, soit 3,5 heures. Après la durée totale estimée de 2,25 heures, il reste $3{,}5 - 2{,}25 = 1{,}25$ heure, soit 1 h 15 min.

Une utilisation possible est la taille légère des côtés de la haie, qui est prévue dans l'ordre de travail, mais seulement après la confirmation préalable demandée au responsable. La branche morte estimée à 3 cm reste en attente d'avis. Aucune durée n'étant donnée pour la haie, on ne peut pas conclure que cette tâche sera achevée dans le temps restant.

RÉPONSE À RETENIR

Temps restant estimé : **1 h 15 min**. Il peut être utilisé pour commencer la taille légère autorisée des côtés de la haie, sous réserve de la confirmation préalable du responsable et sans intervenir sur la branche dont la compatibilité avec les outils n'est pas établie.

Question 1.5.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

Proposez un ordre de préparation et de contrôle avant le début de la tonte. Votre réponse doit relier au moins trois éléments précis des documents D2 et D3, dont la présence d'usagers et l'état du matériel.

Je prends d'abord connaissance de l'ordre de travail et repère les limites à respecter entre la pelouse, le massif et le cheminement. Je prends en compte les observations disponibles : à 8 h, aucun usager n'est présent, mais la zone doit être balisée pour éviter qu'un usager la traverse pendant l'intervention ; sa réouverture est prévue à 11 h 30. Je coordonne le démarrage avec le responsable.

Je contrôle ensuite le matériel prévu : le contrôle fourni indique que la tondeuse est propre, que son carter de protection est présent et que le bac est disponible. Je prépare aussi le balai et le moyen de balisage. Si une anomalie est repérée, je suspends l'emploi du matériel concerné et j'en informe le responsable, conformément à D3.

RÉPONSE À RETENIR

La tonte débute après prise en compte des consignes, coordination avec le responsable, balisage de la zone et contrôle du matériel prévu. L'absence d'usagers à 8 h est un constat ponctuel et ne dispense pas du balisage prévu.

Question 1.6.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

La branche morte repérée dans la haie a un diamètre estimé à 3 cm, alors que la consigne limite le travail aux branches compatibles avec les outils manuels prévus. Quelle décision prenez-vous pour cette branche et quelle information transmettez-vous au responsable ?

La consigne limite la taille aux branches compatibles avec les outils prévus et demande de suspendre la partie concernée si une branche semble trop grosse. Les données ne permettent pas de confirmer que cette branche estimée à 3 cm est compatible avec les outils manuels. Je ne la coupe donc pas et demande l'avis du responsable avant toute intervention sur cette partie.

Je lui transmets les faits disponibles : une branche morte est repérée dans le tiers central de la haie et son diamètre est estimé à 3 cm ; sa compatibilité avec les outils prévus n'est pas établie. Je rappelle aussi que la confirmation préalable du contrôle de la zone est requise avant toute coupe.

RÉPONSE À RETENIR

Décision : laisser cette branche en attente et demander l'avis du responsable. **Transmission :** branche morte estimée à 3 cm, située dans le tiers central de la haie ; compatibilité avec les outils manuels non établie.

Question 1.7.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Citez deux critères internes de D3 permettant de contrôler le résultat de la tonte, puis un critère permettant de contrôler le résultat de l'entretien de la haie.

Pour la tonte, deux critères internes possibles sont la couverture homogène de la surface réellement à tondre et le respect des limites du massif et du cheminement. L'absence de déchets laissés dans la zone est également un critère acceptable. Pour la haie, le contrôle porte notamment sur une taille limitée aux côtés et aux branches compatibles avec les outils prévus, sans réduction de hauteur non demandée.

RÉPONSE À RETENIR

Tonte : couverture homogène de la surface à tondre ; limites du massif et du cheminement respectées.
Haie : taille limitée aux côtés et aux branches compatibles avec les outils, sans réduction de hauteur non demandée.

Question 1.8.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Rédigez une courte note de fin d'intervention pour transmettre les faits déjà observés dans D2 : déchets, brindilles et branche morte. Distinguez les constats de la décision qui reste à valider par le responsable.

D2 décrit des observations faites à 8 h, et non un bilan réel de fin d'intervention. La note ci-dessous transmet donc les faits déjà connus sans affirmer que le ramassage a été effectué ou que la branche a été coupée.

Note de transmission — zone végétalisée : « À 8 h, un sachet vide est observé près du massif et quelques brindilles sur le cheminement. Une branche morte, de diamètre estimé à 3 cm, est repérée dans le tiers central de la haie. Le ramassage des déchets visibles est prévu par la consigne. La coupe de la branche reste en attente : sa compatibilité avec les outils manuels n'est pas établie. Merci de valider la suite à donner avant toute intervention sur cette branche. »

RÉPONSE À RETENIR

La note distingue les constats fournis (sachet, brindilles et branche morte) de la décision qui reste à valider (ne pas couper la branche avant l'avis du responsable).

Étude 2

16.0 points

Entretien des installations et infrastructures — contrôler, décider, transmettre

Question 2.1.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Calculez le volume théorique correspondant à un débit nominal de 12 L/min pendant 20 minutes. Donnez le calcul et l'unité.

Le volume théorique est le débit multiplié par la durée : $12\ \mathrm{L/min} \times 20\ \mathrm{min} = 240\ \mathrm{L}$. Les minutes se simplifient, ce qui donne un volume en litres.

RÉPONSE À RETENIR

Volume théorique : **240 L**.

Question 2.2.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> À partir du volume théorique calculé et des 320 L enregistrés lors du dernier cycle, calculez l'écart en litres et l'écart en pourcentage par rapport au volume théorique. Indiquez clairement la base utilisée pour le pourcentage.

L'écart signé entre le volume enregistré et le volume théorique est $320 - 240 = 80$ L : le volume enregistré est supérieur de 80 L à la référence théorique. Pour le pourcentage, la base demandée est le volume théorique de 240 L : $(80 \div 240) \times 100 \approx 33{,}3\%$.

RÉPONSE À RETENIR

Écart par rapport au volume théorique : **+80 L**. Écart relatif, avec le volume théorique comme base : **environ +33,3 %**.

Question 2.3.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> L'écart de volume et l'accumulation d'eau près du raccord permettent-ils d'établir la cause de l'anomalie ? Répondez en distinguant les faits disponibles et une éventuelle hypothèse.

Non. Les faits disponibles sont le relevé de 320 L lors du dernier cycle, la référence théorique de 240 L calculée à partir du débit nominal et de la durée programmée, et une petite accumulation d'eau observée le matin près d'un raccord accessible. Ces constats établissent un écart et une observation à transmettre, mais pas leur cause.

Une fuite au raccord pourrait être envisagée comme hypothèse, mais elle n'est pas démontrée par les informations fournies. Elle ne doit pas être présentée comme un fait ni conduire à entreprendre une réparation non demandée.

RÉPONSE À RETENIR

La cause de l'anomalie n'est pas établie. L'écart de volume et l'accumulation d'eau sont des faits ; une fuite éventuelle ne serait qu'une hypothèse à vérifier.

Question 2.4.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

> Pour l’accumulation d’eau observée près du raccord, indiquez une réaction immédiate compatible avec les consignes du cas, puis l’information factuelle à transmettre au responsable. N’inventez pas de procédure de réparation.

Je ne démonte pas le raccord, ne tente pas de le réparer et ne modifie pas le programme d’arrosage. Je signale rapidement l’accumulation d’eau au responsable et propose, si cela peut se faire dans le cadre des consignes, d’éviter que des personnes traversent la zone humide en attendant ses instructions.

Je transmets le fait sans en déduire la cause : lors du contrôle visuel du matin, une petite accumulation d’eau a été observée près d’un raccord accessible de la zone d’arrosage desservant le massif de l’étude E1.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Réaction proposée :** ne pas intervenir sur le raccord, signaler la zone humide et informer le responsable ; proposer d’éviter le passage dans cette zone en attendant ses instructions. **Fait à transmettre :** petite accumulation d’eau observée près d’un raccord accessible ; cause non déterminée.

Question 2.5.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

> Pour la dalle décrite comme légèrement mobile, rédigez une formulation de signalement qui précise le fait observé et l’emplacement, sans conclure à une conformité ou à une non-conformité réglementaire.

D4 situe la dalle sur le cheminement minéral de 12 m menant au banc, mais ne donne pas son emplacement précis sur ce cheminement. Le signalement doit donc indiquer cette localisation générale sans en inventer une plus précise et sans conclure à une conformité ou à une non-conformité réglementaire.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Signalement :** « Sur le cheminement minéral de 12 m menant au banc, une dalle a été décrite comme légèrement mobile lors d’un passage antérieur. Sa position précise sur le cheminement n’est pas renseignée. Observation à transmettre au responsable pour décision sur la suite. »

Question 2.6.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

> Pour la fissure de la planche d’assise du banc, indiquez ce qui est établi par D4 et une action prudente de transmission ou de mise en attente à proposer au responsable. N’affirmez pas qu’un essai ou une réparation a été réalisé.

D4 établit qu’une fissure est visible sur une planche d’assise du banc, situé à proximité du massif. Aucun essai de charge ni démontage n’a été effectué ; aucune réparation n’est rapportée ni déductible de ces seules données.

Je transmets le constat et l’emplacement au responsable. Je peux lui proposer de décider si le banc doit être mis en attente d’utilisation et quelle suite de contrôle envisager ; il s’agit d’une proposition, non d’une action déjà réalisée.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Fait établi :** fissure visible sur une planche d’assise du banc près du massif. **Suite proposée :** transmettre au responsable et lui demander de décider d’une éventuelle mise en attente et de la suite à donner. Aucun essai ni aucune réparation n’est affirmé.

Question 2.7.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

> Rédigez une transmission courte au responsable réunissant les trois anomalies de D4. Pour chacune, mentionnez l'ouvrage concerné, le constat disponible et la suite à faire valider ; séparez les faits des causes supposées.

Transmission au responsable — contrôle des installations et infrastructures :

« Trois observations sont à examiner. 1) **Zone d'arrosage desservant le massif :** le dernier cycle observé a enregistré 320 L au compteur, contre une référence théorique de 240 L ; une petite accumulation d'eau a été observée ce matin près d'un raccord accessible. La cause n'est pas établie. Merci de valider la suite à donner ; aucun réglage du programme ni réparation n'a été entrepris. 2) **Cheminement minéral de 12 m menant au banc :** une dalle est décrite comme légèrement mobile lors d'un passage antérieur ; sa position précise n'est pas renseignée. Merci de décider de la suite du contrôle. 3) **Banc près du massif :** une fissure est visible sur une planche d'assise ; aucun essai de charge ni démontage n'a été effectué. Merci de décider de la suite et d'une éventuelle mise en attente. Les causes des observations ne sont pas établies. »

RÉPONSE À RETENIR

La transmission identifie les trois ouvrages, rapporte les constats fournis et réserve au responsable les décisions de contrôle ou de mise en attente. Elle ne présente aucune cause supposée comme certaine.

Question 2.8.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

> En vous appuyant sur D1, expliquez en quoi les études E1 et E2 peuvent servir d'exercices d'analyse pour les deux composantes de l'unité E4. Précisez en une phrase pourquoi le cas fictif ne peut pas être présenté comme une pratique réellement réalisée par le candidat.

D1 distingue CP4.1, l'entretien de la végétation, et CP4.2, l'entretien des installations et infrastructures paysagères. E1 permet de s'exercer à l'analyse de CP4.1 à partir de la tonte et de l'entretien de la haie. E2 permet de s'exercer à l'analyse de CP4.2 à partir du réseau d'arrosage, du cheminement et du banc. Les deux études font travailler l'analyse des observations, la prudence et la transmission au responsable.

Le cas est explicitement fictif : il ne décrit pas une activité réellement réalisée par le candidat et ne peut donc pas être présenté comme une expérience personnelle de stage ou d'emploi.

RÉPONSE À RETENIR

E1 relève de l'analyse de CP4.1 et **E2 de l'analyse de CP4.2**. Le cas fictif constitue un exercice pédagogique, pas une pratique réellement effectuée par le candidat.

Sujet : Sujet blanc original FormaV — prepa-capa-jp-e4---r-aliser-en-s-curit-des-travaux-d-entretien-paysager-4f078196
Supports documentaires vérifiés : https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/examens/epreuves-terminales/fiches-descript/fiches-capa/FE_capa_e4_jard_pays.pdf ; https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/secondaire/capa/jp/capa-jp-ref-092015.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.